

Les écarts de rémunération continuent de s'atténuer chez les fonctionnaires

Marie Malaterre

À quelques jours de la Journée internationale des droits des femmes, qui se tiendra ce vendredi 8 mars, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) vient de publier les derniers chiffres concernant les écarts de rémunération entre hommes et femmes dans les ministères. Une étude qui ne porte que sur les fonctionnaires. Au cours de l'année 2023, les femmes fonctionnaires qui travaillent dans un ministère sont payées en moyenne 435 euros bruts mensuels de moins que les hommes, soit un écart moyen de 11 %.

Mais si elles sont, en moyenne toujours, moins bien payées que les hommes, c'est en partie parce qu'elles travaillent moins qu'eux sur l'année, car elles occupent plus souvent des postes à temps partiel. En équivalent temps plein (EQTP), l'écart se réduit à 9,1 %. Un chiffre qui reste néanmoins important, même s'il a beaucoup diminué depuis dix ans. L'écart atteignait ainsi 12,6 % en 2013.

À corps, grades et échelons identiques, l'écart de rémunération en EQTP entre les femmes et les hommes est bien plus faible, mais il persiste à 2 % en défaveur des femmes. En 2013, cet écart était de 1,6 %. Par comparaison, dans le secteur privé en 2022, les femmes percevaient un revenu salarial net moyen de 23,5 % de moins que les hommes et l'écart était de près de 15 % à temps de travail identique. À postes comparables et en équivalent temps plein, l'écart se réduisait à 4 %.

Effets démographiques et de primes

Au sein des ministères, la réduction de l'écart de rémunération brute entre les femmes et les hommes entre 2013 et 2023 s'explique en partie par le fait que les femmes fonctionnaires travaillent davantage qu'il y a dix ans. Elles occupaient en moyenne 95,7 % d'un temps plein en 2013, contre 97,2 % aujourd'hui, soit une hausse de 1,5 point.

La DGAFP explique les écarts qui persistent en EQTP principalement par un effet de ségrégation des corps. Les femmes restent globalement surreprésentées dans les corps ayant une rémunération en-dessous de la moyenne d'ensemble et sous-représentées dans ceux qui rémunèrent au-dessus de cette moyenne. Des effets démographiques et de primes peuvent aussi expliquer ces écarts, les effets de primes étant liés aux différentiels de rémunération à corps, grades et échelons identiques, en fonction du temps de travail, du lieu d'exercice ou encore des sujétions.

Notons néanmoins qu'entre 2013 et 2023, la part de l'écart expliquée par l'effet de ségrégation baisse de 9,5 points. Cette réduction importante traduit une progression de la présence des femmes dans les postes les plus rémunérateurs. Dans les emplois fonctionnels, leur part est en effet passée de 31 % en 2013 à 40 % en 2023.

Ces chiffres interviennent dans un contexte où la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique fait partie des chevaux de bataille de l'exécutif. Les employeurs publics publient depuis le mois de janvier les résultats de leur premier "index égalité", qui vise notamment à mesurer les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Si la plupart d'entre eux réalisent des scores très satisfaisants, ce tableau idyllique ne doit pas faire oublier le chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre l'égalité salariale.